

## FICHE DE POSTE : Assistant.e administratif.ve SMA & AGI-SON

### Présentation des structures

**Le SMA – syndicat des musiques actuelles** – est une jeune organisation patronale fondée en 2005.

Il regroupe aujourd'hui plus de 300 entreprises de l'ensemble de la filière des musiques actuelles : salles de concerts (dont la plupart des salles labellisées SMAC par l'Etat), festivals, producteurs de spectacles et de disques, centres de formation, radios, réseaux et fédérations.

Celles-ci ont pour point commun de se revendiquer du champ de l'économie sociale et solidaire, d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité.

[www.sma-syndicat.org](http://www.sma-syndicat.org)

Au nom de ses adhérents, le SMA :

- négocie 3 conventions collectives : la convention des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC), la convention du spectacle vivant privé (CCN SVP) et la convention de l'édition phonographique (CCN EP),
- représente ses membres au CNV – centre national des variétés,
- siège au Bureau Export,
- et au sein des instances liées à la formation professionnelle dans la branche : l'Afdas (OPCA du secteur culturel) et la CPNEF SV (commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant),
- siège au sein de la Caisse des congés spectacles et d'Audiens – groupe de protection sociale.

Par ailleurs le SMA informe, conseille et soutient ses adhérents, notamment sur les aspects juridiques, fiscaux et sociaux.

- Il dispose ainsi d'une permanence juridique,
- observe une veille permanente,
- rédige régulièrement des notes juridiques,
- propose un programme de formations réservé à ses adhérents,
- met en place des groupes de travail ouverts aux adhérents (festivals, radios, producteurs...),
- peut représenter ses adhérents en justice.

L'équipe du SMA est aujourd'hui composée :

- d'une déléguée générale,
- d'une responsable juridique (à mi-temps),
- d'une chargée d'administration et de communication
- d'une juriste

Le SMA est dirigé par un conseil national de 45 membres élus.

**AGI-SON, c'est la défense de la création et de la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées.**

*Créée en 2000, l'association est née de la volonté des professionnels de défendre l'écoute et la pratique de la musique dans le respect des réglementations en vigueur.*

*L'association fédère plus de 40 organisations nationales et régionales : syndicats, organismes de formation, fédérations, festivals... qui représentent la majorité des professionnels du secteur du spectacle vivant musical.*

*Ensemble, elles œuvrent à une gestion sonore maîtrisée, conciliant le plaisir de l'écoute, le maintien des conditions d'exercices artistiques, culturelles et technique de la pratique musicale ; mais aussi le respect de l'environnement et la préservation de la santé publique. Cette fonction générale d'AGI-SON s'exprime dans le cadre de plusieurs missions complémentaires avec le soutien de ses 22 relais régionaux.*

*AGI-SON se pose comme un espace unique de concertation mais aussi comme un moteur dans la prise de conscience et la nécessité de promouvoir la création et une bonne qualité sonore.*

*Afin de mener à bien ses missions, l'association AGI-SON organise ses projets/dispositifs autour de quatre pôles, interdépendants, à destination du grand public et des professionnels.*

#### **[ SENSIBILISATION & PREVENTION ]**

*Figure incontournable de la sensibilisation et de la prévention dans le secteur des musiques amplifiées, AGI-SON poursuit sa mission auprès du grand public, des acteurs de la prévention et des pouvoirs publics. S'il l'on observe un impact positif de son action : réel changement des comportements notamment en termes de protection de l'audition ; on constate néanmoins un environnement quotidien de plus en plus bruyant et des pratiques d'écoute de plus en plus longues. L'association renforce donc son action auprès d'un public plus large en prenant en compte l'évolution des techniques et des comportements.*

- *La mise en œuvre de campagne de prévention dans les lieux d'écoute et de pratiques musicales.*
- *La mise en œuvre de campagne de prévention dans les transports en commun.*
- *La création d'outils d'accompagnement pour les acteurs de la prévention.*
- *L'animation d'un réseau d'acteurs*

#### **[ RESSOURCES, VEILLE, CONSEILS & EXPERTISE ]**

*Fort de son expertise et de son travail de terrain, l'association AGI-SON réunit aujourd'hui un certain nombre d'experts (médecin, acousticien, technicien du son, représentants des Ministères et du secteur professionnel...). Ils réfléchissent & travaillent ensemble au développement de projets et d'outils en faveur d'une bonne gestion sonore.*

*Ce travail permet de faire débat autour de l'expression artistique, des perspectives réglementaires, des questions de santé publique mais également des avancées technologiques et scientifiques. Réflexions qui sont ensuite portées à l'échelle nationale (auprès des législateurs) mais aussi européenne (auprès des professionnels).*

- *L'animation d'un Comité Scientifique.*
- *L'élaboration d'actions en vue d'obtenir des données objectives & d'alimenter les débats (mesures sonores, études...)*
- *L'évaluation des pratiques du public et des outils développés.*
- *Le développement d'un réseau européen sur les questions de gestion sonore dans le spectacle vivant.*

#### **[ EDUCATION AU SONORE ]**

*La promotion d'une bonne qualité sonore passe aussi par l'« éducation au sonore » des plus jeunes. L'association soutient et développe des projets qui permettent, dès le plus jeune âge, de découvrir le secteur des musiques amplifiées (histoire, création artistique, développement technique...). Cette découverte permet de faire passer des*

messages de prévention et ainsi d'acquérir les bons réflexes afin de préserver l'audition tout en conservant le plaisir de l'écoute.

- L'animation d'une Commission « Education au Sonore ».
- La mise en réseau national des porteurs de projets.
- La délivrance des labels « Peace & lobe » et « AGI-SON » pour les spectacles pédagogiques.
- La création d'outils pédagogiques.

### **[ FORMATION PROFESSIONNELLE & INFORMATION ]**

Afin d'informer et de responsabiliser un maximum d'acteurs à une bonne gestion sonore, et par ce biais-là, œuvrer à la promotion artistique dans le respect de l'environnement et de la préservation de la santé publique, AGI-SON s'engage auprès des artistes et des professionnels. L'objectif est d'aboutir à une prise en compte de ces aspects dans sa vie professionnelle, sa pratique individuelle mais aussi collective. L'implication des professionnels étant essentielle pour impulser un changement en profondeur des comportements.

- La création d'outils didactiques
- L'information des relais et de leurs réseaux
- La formation des professionnels (Certificat de Compétences Professionnelles -CCP- à la gestion sonore).
- L'organisation de colloque, rencontres, débats professionnels

Le SMA et AGI-SON recherchent un.e **ASSISTANT.E ADMINISTRATIF.VE**

**Horaire hebdomadaire :** 35 heures réparties équitablement entre le SMA et AGI-SON

**Type de contrat :** CDI – deux contrats : un pour chaque employeur

**Statut :** Groupe 7

**Convention collective :** Convention collective des entreprises culturelles et artistiques (CCNEAC)

**Salaire brut mensuel :** base 1600€ mensuels bruts temps plein + tickets restaurant mutuelle socle Audiens

**Lieu de travail :** Paris

### **Missions :**

#### **Du côté du SMA :**

Sous la supervision de la chargée d'administration et de communication et sous l'autorité de la déléguée générale, et en collaboration avec les autres membres de l'équipe et du conseil national, l'assistant.e administratif.ve aura les missions suivantes :

#### **Administration**

- Tenue et mise à jour du fichier des adhérents du syndicat,
- Gestion des listes mails du syndicat,
- Aide à l'organisation logistique des réunions des instances, des groupes de travail, des formations ou encore des rencontres extérieures du syndicat

### Comptabilité

- Edition des factures et fiches de frais,
- Suivi et enregistrement des cotisations, et édition des reçus,
- Saisie comptable

### Communication

- Mise en forme des documents de communication, communiqués de presse, notes juridiques...,
- Mise à jour de la base de données partenaires et institutionnels

### **Du côté d'Agi-Son :**

Sous la responsabilité de la directrice de l'association, et en collaboration avec les autres membres de l'équipe et du conseil d'administration, l'assistant.e administratif.ve assurera :

### Administration

- La tenue et la mise à jour du fichier des adhérents de l'association,
- L'aide à la rédaction des comptes rendus des réunions de l'association et des courriers,
- L'aide à l'organisation logistique des réunions ou des événements de l'association

### Comptabilité

- L'édition des factures et fiches de frais,
- L'édition de l'appel des cotisations et des reçus,
- La saisie comptable, le rapprochement bancaire et la mise à jour du budget

### Communication

- La mise à jour des bases de données partenaires, institutionnels, médias...

## **Profil :**

### **Compétences :**

- Rigueur / organisation / curiosité / bon relationnel / disponibilité
- Capacité à travailler en équipe
- Maîtrise de l'outil informatique, de traitement de texte, de tableur, d'Internet
- Capacité d'adaptation à des tâches polyvalentes
- Capacités rédactionnelles et de synthèse, excellente orthographe
- Connaissance du secteur culturel

### **Formation et expérience :**

- Formation en administration, ou communication. Débutants acceptés.
- Une expérience dans le secteur culturel, notamment des musiques actuelles, serait un plus.

**Modalités :**

Prise de poste au 1<sup>er</sup> février 2019

Entretiens d'embauche les 28 et 30 janvier 2019

Envoi des candidatures (CV et lettre de motivation) uniquement par mail à l'attention de Marion Robinet : [administration@sma-syndicat.org](mailto:administration@sma-syndicat.org) et Angélique Duchemin : [direction@agi-son.org](mailto:direction@agi-son.org) **d'ici le 20 janvier 2019**